



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT

Dixième session

Rome (Italie), 11-15 novembre 2019

TRAVAUX DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

1. CONTEXTE ET INTRODUCTION

1.1. À la neuvième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient, les sujets suivants présentant un intérêt pour la région ont été présentés, à la suite de leur recensement au moyen d'un questionnaire¹:

- i) *Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments*: Code d'usages en matière de prévention et réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines;
- ii) *Comité du Codex sur les résidus de pesticides*: établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides présents dans les produits intéressant la région, comme les produits à base de céréales;
- iii) *Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime*: travaux sur les exigences relatives aux nouvelles valeurs nutritionnelles de référence (VNR) et aux préparations pour nourrissons;
- iv) *Comité du Codex sur les fruits et légumes traités*: travaux sur les fruits secs, comme les dattes et les produits dérivés;
- v) *Objectif stratégique 3 du Plan stratégique 2014-2019*: nécessité d'une participation effective d'un plus grand nombre de pays de la région aux travaux du Codex.

1.2. En préparation de la dixième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient, la FAO et l'OMS ont dressé une liste des questions émergentes recensées par 9 des 17 membres de la région (soit 53 pour cent) dans une enquête réalisée à cette fin². La question émergente la plus fréquemment citée, la contamination chimique des aliments, est également abordée dans l'allocution principale de la dixième session du Comité³.

1.3. En ce qui concerne la participation effective (Objectif stratégique 3 du Plan stratégique 2014-2019), le Secrétariat du Codex a analysé la présence des membres de la région aux réunions physiques et les données sur leurs inscriptions aux groupes de travail électroniques au moyen de la plateforme. Ces informations figurent dans le document CX/NE 19/10/9.

1.4. Le but du présent document est tout d'abord de regrouper les informations tirées du questionnaire sur les travaux présentant un intérêt pour la région qui a été réalisé en vue de la neuvième session du Comité et de l'enquête sur les questions émergentes qui a été réalisée en vue de la dixième session du Comité et les données sur la participation qui ont été analysées par le Secrétariat du Codex. Ensuite, le présent document vise à mettre en évidence les domaines de travail du Codex pertinents dans lesquels les membres de la région rencontrent certaines difficultés, afin d'orienter les débats et d'identifier des solutions possibles.

2. TRAVAUX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION

Contaminants dans les aliments

2.1. Les contaminants dans les aliments (en particulier les céréales) ont été recensés parmi les travaux les plus importants dans le questionnaire de 2017 sur les travaux du Codex présentant un intérêt pour la région. Dans l'enquête de 2019 sur les questions émergentes qui a été élaborée par la FAO et l'OMS, six pays du

¹ Voir le document CX/NE 17/09/07. Six membres sur dix-sept (soit 35 pour cent) ont répondu au questionnaire.

² Voir le document CX/NE 19/10/3.

³ Voir le document CX/NE 19/10/2.

Proche-Orient ont confirmé que la contamination des aliments en général constituait encore une question de sécurité sanitaire des aliments très pertinente. En particulier, les mycotoxines et la contamination aux métaux lourds restent des préoccupations dans la région, aussi bien pour les consommateurs que pour les spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments. L'allocution principale de la dixième session du Comité porte également sur la question des produits chimiques dans les aliments et pose la question suivante: «Quand faut-il s'en inquiéter et que faut-il savoir?».

2.2. Le Comité sur les contaminants dans les aliments est le comité chargé d'établir une norme du Codex sur les contaminants et les substances toxiques présentes naturellement dans l'alimentation humaine et animale. Le Comité est accueilli par les Pays-Bas et, depuis 2012, le lieu de la réunion change une année sur deux, afin d'organiser celle-ci dans un pays d'accueil conjoint autre que les Pays-Bas⁴.

2.3. Le Comité sur les contaminants dans les aliments a notamment élaboré un *Code d'usages en matière de prévention et réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines* (CXC 51-2003), qui a été adopté en 2003 et dont la dernière modification date de 2017. Les annexes du Code d'usages portent en particulier sur la prévention et réduction de la contamination par les mycotoxines suivantes: zéaralénone, fumonisines, ochratoxine, trichothécènes, aflatoxines et alcaloïdes de l'ergot. En outre, le Comité sur les contaminants dans les aliments, à sa treizième session, a établi un groupe de travail électronique chargé de proposer des limites maximales pour les aflatoxines totales présentes dans certaines céréales et certains produits à base de céréales, dont des aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge.

2.4. Quel que soit le lieu de la réunion, la participation des membres de la région aux réunions du Comité sur les contaminants dans les aliments a été faible ces dernières années (voir le tableau 1). Le nombre de membres de la région Proche-Orient inscrits aux groupes de travail électroniques établis par le Comité sur les contaminants dans les aliments est également faible⁵.

Tableau 1: Participation des membres de la région Proche-Orient aux réunions du Comité sur les contaminants dans les aliments (2016-2019)

Session	10 ^e session (2016)	11 ^e session (2017)	12 ^e session (2018)	13 ^e session (2019)
Lieu	Pays-Bas	Brésil	Pays-Bas	Indonésie
Nombre total de délégations	55	49	59	46
Nombre total de délégations du Proche-Orient	4	0	4	3

2.5. Étant donné qu'il a été mis en évidence à plusieurs reprises que les contaminants dans les aliments étaient une question pertinente pour la région, le faible taux de participation aux travaux du Comité sur les contaminants dans les aliments suggère que les membres de la région rencontrent certaines difficultés pour participer aux travaux du Codex.

Résidus de pesticides

2.6. Les LMR pour les pesticides présents dans les produits présentant un intérêt pour la région, les produits à base de céréales par exemple, ont été mises en évidence dans le questionnaire de 2017 et ont également été mentionnées parmi les préoccupations en matière de contamination des aliments dans l'enquête de 2019 sur les questions émergentes. Les pays ayant répondu ont indiqué qu'ils étaient confrontés à des problèmes liés aux niveaux élevés de pesticides, aussi bien dans les aliments importés que dans les aliments produits localement, et qu'ils avaient besoin de meilleurs systèmes de suivi.

2.7. Le Comité sur les résidus de pesticides est le Comité du Codex chargé d'établir des normes, principalement des LMR, pour les résidus de pesticides présents dans les aliments et certains aliments pour animaux⁶. Le Comité est accueilli par la Chine et, comme pour le Comité sur les contaminants dans les aliments, le taux de participation de la région est faible au vu de la présence physique (voir le tableau 2) et du nombre d'inscriptions aux groupes de travail électroniques (voir le document CX/NE 19/10/9).

⁴ 2013: Moscou/Fédération de Russie; 2015: New Delhi/Inde; 2017: Rio de Janeiro/Brésil; 2019: Yogyakarta/Indonésie.

⁵ Voir le document CX/NE 19/10/9, Annexe II

⁶ Quand cela est justifié du point de vue de la protection de la santé humaine.

Tableau 2: Participation des membres de la région Proche-Orient aux réunions du Comité sur les résidus de pesticides (2016-2019)

Session	48 ^e session (2016)	49 ^e session (2017)	50 ^e session (2018)	51 ^e session (2019)
Lieu	Chine	Chine	Chine	Chine
Nombre total de délégations	51	53	53	46
Nombre total de délégations du Proche-Orient	4	4	3	2

Nutrition et aliments diététiques ou de régime

2.8. En 2017, les membres de la région ont indiqué que les travaux du Codex sur les exigences relatives aux nouvelles valeurs nutritionnelles de référence (VNR) et aux préparations pour nourrissons étaient des travaux qui présentaient un intérêt pour eux. Le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, qui est le Comité responsable de ces travaux, est accueilli par l'Allemagne et se réunit occasionnellement dans les pays d'accueil conjoints.

2.9. Le taux de participation des membres du Proche-Orient aux réunions physiques du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime est légèrement plus élevé que pour le Comité sur les contaminants dans les aliments ou le Comité sur les résidus de pesticides, mais il reste faible, compte tenu de l'intérêt que présentent globalement pour la région les travaux du Comité. La situation est la même en ce qui concerne les inscriptions aux groupes de travail électroniques établis par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime.

Tableau 3: Participation des membres de la région Proche-Orient aux réunions du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (2015-2018)

Session	37 ^e session (2015)	38 ^e session (2016)	39 ^e session (2017)	40 ^e session (2018)
Lieu	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne
Nombre total de délégations	67	57	66	75
Nombre total de délégations du Proche-Orient	6	3	6	5

2.10. Les conclusions des travaux du Groupe de travail électronique sur les nouvelles VRN pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge seront présentées à la quarante et unième session du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (novembre 2019). En ce qui concerne les préparations pour nourrissons, aucuns travaux sur la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CXS 72-1981) ne sont menés actuellement, mais une révision de la *Norme pour les préparations de suite* (CXS 156-1987) destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge est en cours et est inscrite à l'ordre du jour de la quarante et unième session du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime.

Fruits secs

2.11. À la neuvième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient, les membres ont souligné l'importance des travaux du Comité sur les fruits et légumes frais pour la région et ont insisté sur la nécessité de démarrer des travaux sur les fruits secs, comme les dattes et les produits dérivés.

2.12. Depuis 2016, le Comité sur les fruits et légumes traités, qui est accueilli par les États-Unis d'Amérique, travaille par correspondance. La Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-deuxième session (2019), est convenue que le Comité sur les fruits et légumes traités continuerait de travailler par correspondance, mais a examiné s'il y avait lieu d'organiser une réunion physique en 2020⁷.

2.13. Le Comité élabore actuellement une «Norme générale sur les fruits secs» (étape 4), dans laquelle devraient figurer des annexes sur les plaquemines sèches, les raisins secs, les dattes séchées, les abricots secs et peut-être les longanes séchés. Le groupe de travail électronique responsable de ces travaux est présidé par la Thaïlande et coprésidé par la République de Corée. Aucun membre de la région Proche-Orient

⁷ REP19/CAC par. 108.

n'a participé aux travaux de ce groupe de travail électronique.

2.14. En outre, une Norme du Codex sur les dattes (CXS 143-1985), qui porte également sur les dattes séchées ou hydratées, a été adoptée en 1985 et n'a pas été modifiée depuis. Le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, à sa vingt-deuxième session (octobre 2019), est convenu d'établir un groupe de travail électronique, présidé par l'Inde et coprésidé par l'Arabie saoudite, afin de réviser l'avant-projet de norme sur les dattes fraîches. Dans ce contexte, le Comité sur les fruits et légumes frais est également convenu de demander au Comité sur les fruits et légumes traités de vérifier si la norme CXS 143-1985 couvrirait tous les stades des dattes fraîches en fonction de leur teneur en eau⁸.

3. CONCLUSION

3.1. Le taux de participation des membres de la région aux travaux du Codex qui ont été recensés comme présentant un intérêt pour la région est très faible, qu'il s'agisse des travaux menés dans le cadre de réunions physiques ou des travaux menés à distance, via les groupes de travail électroniques ou les comités travaillant par correspondance.

3.2. Les problèmes qui empêchent les membres de participer davantage n'ont pas été clairement identifiés. Il peut s'agir d'une méconnaissance des travaux menés par le Comité, d'un manque de coordination au niveau national, de contraintes liées aux ressources, voire d'autres problèmes.

4. RECOMMANDATION

4.1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient est invité à:

- i) examiner les travaux présentant un intérêt exposés brièvement dans le présent document;
- ii) indiquer à la FAO/à l'OMS et au Secrétariat du Codex quelles sont les difficultés qui empêchent les membres de participer davantage aux travaux recensés comme présentant un intérêt;
- iii) coordonner les efforts visant à contribuer aux travaux du Codex en cours ou futurs qui présentent un intérêt pour la région.

⁸ Voir le document REP20/FFV, par. 60 et suivants.